La Lettre d'Alertes

avril 2015
Numéro 38

EDITORIAL

Nous sommes dans un contexte perturbé par les profondes mutations qui se profilent tant sur le **plan national,** par **l'adoption de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement** que sur **le plan local** par la nouvelle organisation territoriale, en particulier la **création des conseils départementaux.**

Notre association se doit de réitérer les valeurs qui ont été à l'origine de sa création et d'actualiser les actions qu'elle doit mener. Sur le plan national, en interpellant députés, sénateurs, ministres pour qu'advienne une loi qui corresponde aux besoins de la population vieillissante. Sur le plan départemental, pour que les politiques de solidarité envers les habitants, dont le maintien de l'autonomie des personnes, se poursuivent dans une collaboration citoyenne et constructive .

Nous devons garder toute la dynamique de notre nom ALERTES
- donner une image positive de la vieillesse avec des personnes âgées en bonne condition physique
- porter des « alertes » aux responsables politiques comme à l'opinion publique
- faire reconnaître la personnes âgée, dans la globalité de sa vie, de son histoire, quelle que soit sa situation physique, sociale ou psychologique, comme une personne avec tous ses droits, droits au risque des choix de vie, droits à une vie sociale politique et culturelle
- promouvoir le vivre ensemble, le lien social, la citoyenneté des personnes âgées.

Nous devons suivre avec attention l'élaboration du texte de loi sur le vieillissement.
Nous avons interpellé les ministres, les députés, les sénateurs avec nos partenaires membres d'associations ou de syndicats représentants des usagers

Nous devons veiller à ce que les dispositions prises par les députés et les sénateurs soient, à l'issue du vote final, accompagnées des décrets d'applications dans des délais permettant une application de la loi au 1er **janvier 2016.**

Jacqueline CHAPUIS

Présidente d'Alertes

Vers le prochain schéma autonomie

En introduction, voici quelques remarques sur le Schéma qui s'achève :

Le suivi surtout administratif du schéma n'a pas répondu aux attentes d'Alertes : des groupes ne se sont réunis qu'une fois, d'autres 2, seul le groupe Habitat a été plus « vivant ». De même le rendu de leur travail lors de la journée du 9 décembre n'était pas assez objectif.
La place prise par les représentants du Handicap dans les groupes de réflexion, où les représentants des Personnes Agées étaient le plus souvent minoritaires.

En vue de la préparation du prochain schéma, on retient des éléments dont il faudra déjà tenir compte :

Le problème récurrent de la qualité de vie dans les EHPAD : préoccupation forte des usagers qui parviennent à Alertes : manque de personnel, manque de personnel qualifié

Place et rôle des Directeurs d'Etablissement : quel niveau de formation, la mutualisation des postes : son impact sur les relations avec les équipes et les familles

Le lien social comme facteur de prévention de la perte d'autonomie et l'isolement.

Des dispositions à mettre en œuvre :

Le respect de la dignité de la Personne

Le droit au choix pour toute personne qui peut se décliner autour de 3 axes : le parcours résidentiel, la lutte contre l'isolement et les facilités pour se déplacer.
Le droit au risque.
Et aller vers des propositions concrètes en sortant des généralités.

Des pistes de réflexion pour la qualité de vie en Etablissement :

L'importance du rôle dd Directeur : sa présence au quotidien auprès des PA dans une relation humaine, ce qui suppose un directeur par établissement !

Un personnel d'accompagnement en nombre suffisant, avec une formation adaptée aux problèmes du vieillissement, en particulier à ceux liés à la démence et à la fin de vie.

Un personnel valorisé et reconnu dans ses compétences.

La place à donner aux familles en renforçant les collaborations et l'information

/ Suite page 4

Nous vous invitons à
notre Assemblée Générale
le mardi 2 juin
à partir de 17 heures 30
à notre local de la Grange du Château à Eybens

Quelles actions pour Alertes dans le prolongement de la prochaine loi

Les propositions dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement de l'habitat, (en particulier les logements-foyers) sont de nature à apporter des solutions au mieux vieillir à domicile.
Tout comme celles du soutien des familles, de la formation des professionnels de l'aide et du soin. De même des réponses sont apportées à l'accompagnement humain, à domicile et en établissement, au soutien financier, à la revalorisation de l'A P A.
Le financement actuel prélevé sur les retraites -la CASA- sera sanctuarisé et affecté à la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie.
Des dispositions visent à protéger les personnes handicapées et les personnes âgées fragiles.

De même nous veillerons à la mise en place du **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** auprès des maisons départementales de l'autonomie dans lequel les familles, les retraités, les personnes âgées, les personnes handicapées seront entendues. Nous porterons une attention particulière aux travaux de **la Conférence des financeurs**, chargée d'établir un programme de prévention coordonnée en faveur des personnes âgées, en complément des prestations légales.

Sur le plan local, la gouvernance des politiques de l'autonomie personnes âgées - personnes handicapées est confiée aux maisons départementales de l'autonomie. Dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma autonomie, à compter du 1er janvier 2016, nous aurons à cœur d'exprimer d'ores et déjà les remarques et besoins des usagers des établissements et des services d'aides et de soins à domicile.

Pour la qualité de vie en établissement, nous soulignerons le manque de personnel d'accompagnement qui est en nombre insuffisant, avec une nécessité de formation adaptée.

Pour le soutien à domicile, nous ferons des propositions pour

- Diversifier les offres d'habitats intermédiaires et généraliser l'adaptation des logements
- Mieux soulager les aidants familiaux
- Lutter contre l'isolement.

D'autres pistes de réflexions sont à poursuivre, en particulier :
les coordinations entre les gouvernances Agence Régional de Santé, Caisse Nationale Solidarité Autonomie, Conseil Départemental.

Enfin, nous devrons être présents partout où se défend la cause des personnes âgées dont nous voulons être les représentants efficaces.

Au Café des âges

à Roussillon

le 11 mars 2015

L'adolescence Hier et Aujourd'hui

Intergénération,

après 10 années

de Cafés des Ages …

CAFES DES AGES Pour fêter leur dixième anniversaire, nous envisageons un temps festif durant l' automne. Nous vous invitons pour préparer cet événement à une réunion qui aura lieu le 12 mai à 17h30 dans les locaux d'Alertes.

Apres un premier café autour du thème de l'adolescence, réunissant avec succès une quarantaine de participants, un deuxième café se déroulera à Roussillon en Juin prochain.

A Fontaine, le dixième café se déroulera le jeudi 23 Avril à la Salle Pierre Fugain 36 Bis Av. Jean Jaurès sur le thème « Comment s'exprimer librement dans les respect de l'autre ?».

A la Villeneuve de Grenoble, en lien avec le PAGI, le pôle d' animation gérontologique intergénérationnel, une réunion de préparation d'un futur café a eu lieu récemment.

Nous avons été sollicités par des responsables du Lycée professionnel Iser –Bordier de Grenoble pour l'organisation d'un prochain café avec les élèves.

INTERGENERATION et filiation partagée : la force intergénérationnelle est en mouvement, avec le temps privilégié des grands parents qui en sont les principaux acteurs, mais pas seulement … car ils ne sont pas la béquille de la mémoire du temps passé.

Les souvenirs, la mémoire collective, les jeux, l' initiation ,et les rituels familiaux , doivent nourrir le présent et l' imaginaire de nos enfants confrontés de plus en plus à l' informatique omniprésente et à une accélération de l' histoire .

Dans les cafés des âges, les échanges nous montrent à chaque fois que les personnes âgées ont un témoignage indispensable, unique et original à apporter aux jeunes présents.

La prochaine semaine Bleue aura lieu du 19 au 23 octobre.

Il ne peut pas y avoir de politique gérontologique sans politique de l'habitat

C'est le slogan de la commission « Alternatives » repris par la commission territoriale du Grésivaudan.

Ces commissions travaillent autour de trois axes :

Le repérage des logements adaptés dans le parc social et l'élaboration d'une « liste » de personnes en avançant en âge et de personnes handicapées qui souhaiteraient déménager, afin de réussir la meilleure adéquation entre l'offre et le besoin.

La proposition à des ménages vieillissants de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à l'adaptation de leur logement afin qu'ils puissent rester le plus longtemps possible chez eux notamment par le biais d'un « diagnostic habitat mobilité » (mesure qui était préconisée par le rapport BROUSSY).

Ce diagnostic devrait leur permettre de réaliser les travaux. Si les travaux s'avèrent impossibles, techniquement ou financièrement, il faudra prévoir un déménagement vers un logement adapté, pour qu'ils puissent vivre dans le confort et la sécurité.

En projet une expérimentation co-pilotée par Alertes et l'AUEG (Alliance Universités-entreprises), soutenue par le Conseil Général, en partenariat avec la CARSAT, l'UPMF, le PACT, l'UDCCAS... qui se déroulera dans un premier temps sur la Communauté de communes du Grésivaudan (auprès d'une centaine de ménages) et pourra être étendue ensuite sur d'autres territoires du département.

Une réflexion active et concrète est en cours en vue de proposer des « habitats intermédiaires » (Immeubles intergénérationnels, résidence seniors, appartements regroupés à services partagés…) . Actuellement, mis à part les foyers logements qui ont le mérite d'exister, il n'existe que peu de solutions entre le domicile et l'EHPAD. (préconisations du rapport sur « l'habitat collectif des personnes âgées autonomes » de la Direction générale de la cohésion sociale, Novembre 2013).

Ces habitats pourraient être une solution pour les ménages qui ne pourraient pas rester dans leur domicile à la suite du « diagnostic habitat mobilité »

Un colloque, centré sur cette question de l'habitat, organisé par Alertes, la Communauté de commues du Grésivaudan, le service autonomie du territoire est programmé le Mardi 13 Octobre à l'Espace Paul Jargot à CROLLES.

Si ces sujets vous intéressent rejoignez la commission «Alternatives» (renseignements auprès du secrétariat)

Commission « Familles »

La commission « Familles » poursuit sa réflexion sur la fin de vie.

Mme Myslinski, maître de conférences au laboratoire de psychologie clinique de l'UMPG de Grenoble 2, a participé à la commission du 26 février. Elle a articulé son exposé autour des différentes questions suivantes ;

- La personne âgée parle-t-elle de la mort ?
- Comment en parle-t-elle ?
- A qui parle-t-elle de la mort ?
- Comment les familles se préparent-elles à la séparation ?
- Comment les personnes âgées vivent-elles la mort des autres personnes âgées de l'établissement ?
- Comment les familles vivent–elles la séparation d'avec un parent âgé souffrant de démence ?

Mme Myslinski nous a apporté son point de vue sur toutes ces questions et un échange très riche a eu lieu avec des points de vue des différents participants.

Le 19 mars la commission a invité l'association « Le droit de mourir dans la dignité ».

La prochaine commission, le 30 avril, invite un médecin généraliste qui nous parlera de l'accompagnement de ses patients à domicile.

Commission « Prévention-Santé »

Le travail se poursuit avec la rencontre de l'association Sainte Agnès, qui par convention avec le Conseil Général, regroupe désormais les autres associations d'accueillants familiaux de l'Isère : 180 familles agréées réparties sur le département .

Service mandataire l'association suit et évalue avec rigueur toutes les situations d'accueil, organise les mises en relation, est garante de la formation. Un contrat lie les deux parties qui sont régulièrement rencontrées, au moins une fois par trimestre en des temps et lieux distincts.

Comme dans les autres structures la population vieillit , l'accueil se professionnalise .

La question de l'hébergement temporaire se pose dans les mêmes termes qu'ailleurs : la question du financement, l'incertitude des revenus.

La loi d'adaptation de société au vieillissement actuellement en discussion au parlement traite de cette question et encourage l'accueil temporaire ; il faut que les moyens suivent .

Rester à l'hôpital en attendant une place en soins de suite, rester en soins de suites parce qu'il n'est pas possible, les soins terminés, de rentrer au domicile, ne peut être une solution ni humaine, ni économique …

Dossier à faire avancer d'URGENCE .

Suite de la page 1 (Vers le prochain schéma Autonomie) /

Des pistes de réflexion pour le soutien à domicile :
Permettre la mise en place d'un accueil de jour par territoire, Diversifier le offres d'habitats intermédiaires : Accueil familial, habitats regroupés, EHPA….
Organiser de façon pérenne les accueils temporaires pour faire face aux sorties d'hôpital, aux besoins de répit pour les aidants.
Améliorer et généraliser l'adaptation des logements des personnes âgées dans une perspective de prévention.
Lutter contre l'isolement : organiser des « Cafés des Ages », favoriser les liens intergénérationnels, ouvrir des droits à la culture. Développer l'animation en établissement comme à domicile.
La Conférence des Financeurs doit aussi être un levier dans les actions de Prévention.

Des pistes de réflexion plus générales :
Développer la Communication et l'Information, ce qui a été réalisé au niveau des CORTA doit pouvoir encore s'adapter aux besoins des familles et des PA : labelliser les point Accueil et les points d'accueils approfondis, de même faire évoluer les politiques communales. Il faut éviter que l'information ne soit recherchée que dans des situations de catastrophe ou dans l'urgence.

Insister sur la coordination entre les services et les professionnels : demander au CGI un recensement des expériences ou réalisations qui se déroulent dans les territoires pour que chacun puisse profiter des travaux qui ont donné des résultats.

Pour l'aspect financier, reparler du « reste à charge » et évoquer la paupérisation des PA qui devient une réalité.

Questions de gouvernances

Comment sont réellement recensés les besoins des PA ?

Le poids de l'ARS ? Les liens avec la CNSA ? L'avenir des CORTA et des Inter filières ?

Ce que la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement va apporter dans la préparation du Schéma

Prochaine date

de rencontre :

le 27.04.2015 à 14h

À La Grange du Château

à Eybens

Participation d'Alertes à la manifestation de l'UNA le 7 mars 2015 pour le soutien à domicile

Un « Espace collaboratif » pour le prochain Schéma Autonomie

Alertes a participé aux 2 réunions de travail du Conseil Général les 23 février et 25 mars 2015 avec les professionnels de la Direction Santé Autonomie et des représentants de l'ODPHI et du CODERPA . La construction de ce nouvel outil participatif de partage et de réflexion sera ouvert à l'ensemble des acteurs du handicap et de la gérontologie.
Chaque partenaire recevra liens et identifiants pour se connecter par extranet à partir du site web www.isere.fr pour s'informer et apporter ses contributions au jour le jour à distance sur cet espace dédié.

Il comprendra des pages pour tous - Calendrier des réunions, Actualités, Forum, Liens promus - et un espace partagé par rubriques :

Bilan du schéma 2011-2015 - **Dépôt, Analyses** - selon les 4 axes des fiches actions

Perspectives du schéma 2016-2020 - **Besoins, Espace de travail** - dont les 6 ateliers du 9.12.2014 à compléter.

La page d'accueil prévoit 4 fenêtres d'accès direct : Forum, Actualités, Bilan, Perspectives. Le démarrage est prévu pour la 2ème quinzaine d'avril.

Partenaire

isère LE DÉPARTEMENT

Bulletin d'adhésion 2015 (du 1er janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées

par l'Association alertes

Monsieur, Madame,.....
Fonction.....
Tél..... E-mail.....
Adresse.....
Code postal.....Ville.....

web

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :
10 euro (adhésion individuelle)
30 euro (adhésion de mon association)
75 euro (adhésion de soutien)

Fait le ;.....

Signature :

alertes
La Grange du Château
8, rue du Château
38320 EYBENS
tél 04 76 24 08 63

Notre site internet
www.alertes38.org
Notre courriel :
contact@alertes38.org